



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 16 OCTOBRE 2018**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 10 octobre 2018.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.
M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme MORETTON Annette a donné pouvoir à Mme BONNET Martine, Mme BEAUJALT-GARREAU Myriam a donné pouvoir à Mme PLAIRE Claudine, Mme BAUDRY Monique a donné pouvoir à M. BERDOLL Charles, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir Mme LÉGERON Ghislaine, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme ROUSSILLON Christelle, a donné pouvoir à M. MÉTAY Pierre-André, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

Absents

M. DROUIN Thierry, Mme BEZIAT Delphine, M. NODET Michel.

Secrétaire

M. DOMBAL Adrien.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant le rapport de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2017 :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités pour l'année 2017 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant la modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément au projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération étant précisé que pour ce qui concerne les centres de loisirs cette décision est prise sous la condition suspensive du respect des engagements développés dans le courrier du président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 15 octobre 2018 annexé à la présente ; -**DEMANDE** par conséquent à Monsieur le Préfet de bien vouloir - si les conditions de majorités requises sont réunies - adopter les statuts modifiés de la communauté de communes ; -**INDIQUE QUE** conformément aux dispositions du CGCT, la présente délibération sera notifiée à la Communauté de communes et à Monsieur le Préfet ; -**DIT QUE** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

Concernant le dépôt de dossier d'éligibilité auprès de l'Anah dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre et de traitement de l'habitat insalubre rémissible ou dangereux et des opérations de restauration immobilière relatif au projet de l'ilot « Ancien Hôpital » :

- **APPROUVE** le principe de réhabilitation de l'ilot Ancien Hôpital sur la base du dossier présenté ; -**VALIDE** le dossier de demande d'éligibilité et de calibrage au dispositif de résorption de l'habitat insalubre RHI ; -**VALIDE** le montant prévisionnel des études s'élevant à 52 000 € HT soit 62 400 € TTC ; -**VALIDE** le montant prévisionnel du relogement des ménages occupants s'élevant à 72 000 € HT soit 86 400 € TTC ; -**VALIDE** le montant prévisionnel du déficit opérationnel s'élevant à 670 604 € HT, soit 743 405 € TTC ; -**SOLLICITE** auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) les aides au taux maximum pour cette opération ; -**S'ENGAGE** à financer le reste à charge de cette opération ; -**AUTORISE** M. le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'Anah ; -**AUTORISE** M le Maire à engager les négociations pour les acquisitions foncières ; -**AUTORISE** M le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 18 octobre 2018
au